

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Avril 2023

Liste définitive - Version n° 1

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Neutralisation	Indexation négative neutralisée par le secteur : - 1% : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe - de la prime horaire décalée	01-04-23
109.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 4,70 % : - des salaires minima et effectifs	01-04-23
124.00	Construction	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de 04/2023	01-04-23
124.00	Construction	Indexation	Indexation de 1,86007 % : - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima Adaptation des indemnités de logement et de nourriture. Les montants sont : - Indemnité de logement : 15,51 € - Indemnité de nourriture : 32,47 €	01-04-23
125.01	Exploitations forestières	Indexation	Indexation de 1,86 % : - des salaires minima - de l'indemnité RGPT	01-04-23
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	Indexation de 1,86 % : - des salaires minima, effectifs - de l'indemnité RGPT Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salariés barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.	01-04-23
125.03	Commerce du bois	Indexation	Indexation de 1,86 % : - des salaires minima, des effectifs - de l'indemnité RGPT	01-04-23
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	Indexation de 1,86 % : - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima	01-04-23
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	Indexation de 1,38 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence.	01-04-23
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	Indexation de 1,39 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités journalières de nourriture - de logement et de séparation	01-04-23
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	Indexation de 1,39 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence	01-04-23
146.00	Entreprises forestières	Indexation	Indexation de 1,86 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour entretien des vêtements de travail	01-04-23
201.00	Commerce de détail indépendant	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-04-23
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-04-23
211.00 (ouv)	Industrie et commerce du pétrole (ouvriers)	Indexation	Ouvriers: indexation de 0,0640% des salaires minima	01-04-23
215.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 4,70 % : - des salaires minima et partie des salaires effectifs correspondant aux minima	01-04-23
219.00	Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	Indexation	Indexation de 8,26 % : - des salaires minima et effectifs	01-04-23
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation (négative) de - 0,1437 % : - des salaires minima précédents. - de l'indemnité d'inconfort	01-04-23
330.01.20 (RW) IFIC	Maisons de repos & de repos et de soins (RW)	? Info new's	IMPLEMENTATION d'IFIC Le trav. devait communiquer son choix à l'employeur au plus tard au 05/04/23 : - application de la classification de fonctions IFIC - application du barème IFIC si choisi par le travailleur	01-04-23

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
330.01.42 (RW) IFIC	Centres de revalidation (RW)	? Info new's	IMPLEMENTATION d'IFIC Le trav. devait communiquer son choix à l'employeur au plus tard au 05/04/23 : - application de la classification de fonctions IFIC - application du barème IFIC si choisi par le travailleur	01-04-23
330.01.52 (RW) IFIC	Initiatives d'habitations protégées situées en RW	? Info new's	IMPLEMENTATION d'IFIC Le trav. devait communiquer son choix à l'employeur au plus tard au 05/04/23 : - application de la classification de fonctions IFIC - application du barème IFIC si choisi par le travailleur	01-04-23
330.04 IFIC	Equipes d'accompagnement multidisciplinaire de soins palliatifs (Régional) et centres médicaux pédiatriques (fédéral)	? Info new's	IMPLEMENTATION d'IFIC RW Le trav. devait communiquer son choix à l'employeur au plus tard au 05/04/23 : - application de la classification de fonctions IFIC - application du barème IFIC si choisi par le travailleur	01-04-23
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	Indexation de 1,30 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence des ouvriers uniquement	01-04-23
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés. Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-04-23